

L'Officiel du Badminton

journal officiel de la Fédération Française de Badminton

Préambule

La Fédération Française de Badminton publie toutes ses décisions réglementaires dans l'Officiel du Badminton (LOB), en conformité avec le Code du sport et les statuts fédéraux.

LOB est publié en principe après toutes les réunions du conseil exécutif et assemblées générales et, au minimum, trois fois par an. Cette diffusion est effectuée par voie électronique dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Pour 2021, LOB s'adapte au calendrier des conseils exécutifs (11 en 6 mois) avec un numéro tous les 3 à 4 conseils exécutifs.

LOB contient :

- Une synthèse des décisions prises par les instances fédérales statutaires (assemblées générales, conseils exécutifs),
- Les règlements créés ou modifiés par ces décisions,
- Les décisions individuelles nationales (prises par la commission fédérale d'appel, par exemple),
- Le cas échéant, d'autres éléments ayant le caractère de décisions réglementaires.

Les synthèses de décisions sont susceptibles de révision dans le numéro suivant, en cas d'erreur. Les décisions individuelles sont publiées après épuisement des voies de recours fédérales.

Sommaire

Pages 2 à 8	<u>Synthèse des décisions de conseils exécutifs</u> <ul style="list-style-type: none">- Conseil exécutif du 16 janvier 2021- Conseil exécutif du 3 février 2021- Conseil exécutif du 17 février 2021- Conseil exécutif du 3 mars 2021- Conseil exécutif par correspondance du 15 mars 2021
Page 9	Décisions individuelles nationales <ul style="list-style-type: none">- CFA du 18 janvier 2021
Page 10	Annexes

SECTEUR ANIMATION D'ÉQUIPE ET ADMINISTRATION

Organigramme

Le contexte

La structure de l'organigramme de la FFBaD est soumise au vote du conseil exécutif ainsi que le positionnement des postes des élus et des chargés de mission bénévoles.

CEX N°1 - 16 janvier 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, l'organigramme établissant 11 secteurs d'activités.

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, l'affectation des postes des membres du conseil exécutif et des chargés de mission bénévoles.

Cet organigramme est constitué de 2 piliers :

- Vie Sportive ;
 - Badminton et société ;
- Et de 9 secteurs supports :
- Animation d'équipe et administration ;
 - Finances et économie du badminton ;
 - Communication et marketing ;
 - Relations avec les territoires ;
 - Emploi et formation ;
 - Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;
 - Badminton et handicap ;
 - Observatoire des pratiques ;
 - Badminton responsable.

CEX N°2 - 3 février 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, l'ajout de chargés de mission bénévoles à l'organigramme de la FFBaD :

- Xavier Voruz aux équipements ;
- Jean-Brice Montagnon aux disciplines associées.

L'organigramme fédéral est publié en Annexe 1.

Calendrier des réunions

Le contexte

Un calendrier resserré des réunions du conseil exécutif est proposé jusqu'à juin 2021, au vu du contexte sanitaire et du début de mandat.

2 propositions sont soumises au conseil exécutif :

- Une réunion toutes les deux semaines, le mercredi (solution A) ;
- Une réunion toutes les deux semaines, en alternant deux mercredis et un samedi (solution B).

CEX N°1 - 16 janvier 2021

Le conseil exécutif valide, à la majorité, l'option A.

En raison d'un impératif lié à la clôture des comptes, le conseil exécutif prévu le mercredi 17 mars 2021 est d'ores et déjà reporté au samedi 20 mars 2021.

Haut Conseil

Le contexte

Le haut conseil doit être constitué dans les 3 mois suivant l'élection du conseil exécutif. Les 7 collègues qui le composent sont précisés dans les statuts fédéraux.

En complément des dispositions statutaires et réglementaires, il est proposé de prendre en compte les critères suivants dans les différents collègues :

- Les président·e·s de comités départementaux en exercice devront avoir au moins une expérience d'un mandat complet de 4 années de président·e de comité départemental.
- Les officiels techniques devront avoir un grade minimum de ligue certifié (arbitre, juge arbitre) ou d'un grade certifié (juge de ligne).
- Les encadrant·e·s bénévoles devront être diplômés EB2, AB2J, AB2A ou de formations continues. Les encadrant·e·s professionnel·le·s titulaires d'un brevet ou diplôme d'état devront être déclarés « actif » dans Poona.

CEX N°2 - 3 février 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, la procédure d'installation du haut conseil.

Commissions

Le contexte

Les commissions sont présentées au vote du conseil exécutif, en commençant par les commissions obligatoires, puis les commissions structurelles, et enfin les commissions liées au projet.

Les postes de responsables non pourvus seront complétés suite à l'appel à la communauté lancé après le conseil exécutif de janvier.

CEx N°1 - 16 janvier 2021

Le conseil exécutif valide les commissions et sous-commissions ci-dessous ainsi que leur responsable :

Commission / sous-commission	Responsable	Résultat du vote
Commission fédérale des litiges et réclamations	Benjamin Seiler	Unanimité
Commission éthique et déontologie	Paul-André Tramier	Unanimité
Commission fédérale des officiels techniques	Cyrille Berton	Unanimité
Commission médicale	Henri Guermont	Unanimité
Commission fédérale d'appel	Jean-Claude Arnou	Unanimité
Commission règlements	Jean-François Aninat	Unanimité
Commission vie sportive	Laurent Constantin	Majorité
Sous-commission interclubs nationaux	Poste à pourvoir	Unanimité
Sous-commission événements nationaux	Silvia E Sousa	Majorité
Sous-commission haut niveau	Roland Boigeol	Unanimité
Commission numérique	Eric Marteel	Majorité
Commission communication	Audrey Legrand	Unanimité
Commission badminton et handicap	Gilles Castillon	Unanimité
Commission territoires	Pascal Couvineau	Unanimité
Commission culture du badminton	Bruno Lafitte	Unanimité
Commission valeurs du badminton	Sylvain Benain	Unanimité
Commission impact	Poste à pourvoir	Unanimité
Commission accompagnement des badistes de haut niveau	Poste à pourvoir	Unanimité

CEx N°2 - 3 février 2021

Le conseil exécutif complète les postes de responsables de commissions et sous-commissions non validées au conseil exécutif précédent, et valide quelques groupes de travail :

Commission / sous-commission / groupe de travail	Responsable	Résultat du vote
Commission fédérale disciplinaire	Jean-Michel Richard	Majorité
Sous-commission interclubs nationaux	François Machavoine	Majorité
Commission accompagnement des badistes de haut niveau	Sashina Discher	Unanimité
Groupe de travail économie du badminton	Poste à pourvoir	Unanimité
Groupe de travail réforme des statuts et du règlement intérieur	Poste à pourvoir	Unanimité
Groupe de travail Top12	François Schmitt Baagoe	Unanimité

Commissions (suite)

Le contexte

La composition des commissions est soumise au vote du conseil exécutif.

CEx N°4 - 3 mars 2021

Le conseil exécutif valide la composition des commissions et sous-commissions, à l'exception de la sous-commission événements nationaux et internationaux.

Le détail se situe dans les pages suivantes. Le responsable est indiqué entre parenthèses juste après le nom de la commission.

Commission accompagnement des badistes de haut-niveau

(Sashina Discher) :

- Représentant le conseil exécutif (responsable de secteur)
: Audrey Legrand
- Gabin Brucker
- Ivan Cappelli
- Benoit Chandelier
- Corinne Durupt
- Laurent Haegemann
- Mathieu Marie
- Jean-Pierre Rinckenbach
- Sarah Sicard
- Jean-Philippe Vegée
- Frédéric Waeles

Commission badminton & handicap (Gilles Castillon) :

- Représentant le conseil exécutif : Malice Devergies
- Sébastien Campeggia
- Alexandre Forestier
- Florent Herzog
- Jean-Louis Kehlhoffner
- Gilles Michelan
- Isabelle Morandais
- Guillaume Prieto

Commission communication (Audrey Legrand) :

- Thomas Bellicam
- Kévin Delory
- Morgane Facon
- Aurélien Fort
- Laurent Haegemann
- Didier Jacquemin
- Pauline Lacroix
- Valentin Pays

Commission culture du badminton (Bruno Lafitte) :

- Représentant le conseil exécutif : Julie Grall
- David Angelats
- Frédéric Baillelte
- Jean-Jacques Bergeret
- Alain Citolleux
- Jean-Paul Didier
- Sandra Dimbour
- Isabelle Jobard
- Marie-Agnès Portero

Commission fédérale d'appel (Jean-Claude Arnou) :

- Didier Beuvelot
- Isabelle Fagot
- Gary Marnay
- Alicia Richard Maloumian
- Fabien Sinet

Commission fédérale des litiges et réclamations (Benjamin Seiler) :

- Représentant le conseil exécutif : Mathieu Marie
- Mathilde Bourel
- Michel Faucampéré
- Mathieu Lenoir
- Benjamin Nattagh
- Philippe Risser

Commission fédérale des officiels techniques (Cyrille Berton) :

- Alain Bertrand
- Sébastien Bourdin
- Rachel Bru
- Gilles Cavert
- Claude Delcroix
- Antoine Fauvet
- Nadège Jacquemot
- Patrick Laplace
- Micheline Sauvage
- Laurent Schwizgebel
- Véronique Seillet
- Joachim Ulrich
- Stéphane Venet

Commission fédérale disciplinaire (Jean-Michel Richard) :

- David Angelats
- Clément Bernard
- Stéphanie Demellier
- Charly Fièvre
- Michel Goutte

Commission impact (responsable restant à nommer) :

- Représentant le conseil exécutif : Yohan Penel
- Mathieu Augustin
- Fabio Borghi
- Justine Cammal
- David Carayon
- Laurent Garnier
- Christophe Guillerme
- Geoffroy Guyot
- Patrick Larant
- Timothée Lebon

Commission médicale (Henri Guermont) :

- Représentant le conseil exécutif : Audrey Maître Robert
- Anne Ayala
- Malice Devergies
- Alexandre Forestier
- Florent Herzog
- Philippe Le Van
- Mickaël Phomsoupha
- Jean-Marc Vallier

Commission numérique (Eric Marteel) :

- Représentant le conseil exécutif : Audrey Legrand
- David Berthelot
- Frédéric Bounghnaseng
- Pascal Darre
- Nicolas Daval
- Raphaël Hertzog
- Fahin-Alex Kong
- Dimitri Roger

Commission règlements (Jean-François Aninat) :

- Représentant le conseil exécutif : Mathieu Marie
- Jean-Paul Didier
- Xavier Emanuelli
- Alain Fabre
- Patrick Fageol
- Sonia Kaced
- Benoit Laurent
- Gary Marnay
- Jean-Michel Richard

Commission territoires (Pascal Couvineau) :

- Hélène Bussolino
- Christophe Cantin
- Bruno Capbern
- Pierre Chatellier
- Christophe Chenut
- Frédéric Dumont
- Laurent Garnier
- Didier Jacquemin
- Stéphane Mellies
- Didier Nourry
- Philippe Solages

Commission valeurs du badminton (Sylvain Benain) :

- Jean-François Aninat
- Olivier Besrest
- Thomas Brunner
- Mélodie De Pinho Oliveira
- Patrick Fageol
- Guillaume Gras
- Patrick Larant
- Timothée Lebon
- Benjamin Nattagh
- Carole Plathey
- Estelle Reid
- Jean-Pierre Rinckenbach

Commission vie sportive (Laurent Constantin) :

- Rabah Ali Bacha
- Sébastien Campeggia
- Alain Fabre
- Lionel Grenouillet
- Arnaud Hingant
- Patrice Lannoy
- Guy Lefaux
- Franck Truillet

Sous-Commission Haut-Niveau (Roland Boigeol) :

- Olivier Aninat
- Hervé Delrue
- Ronan Labar
- Benoit Laurent

Sous-commission interclubs nationaux (François Machavoine) :

- Représentant le conseil exécutif : Laurent Constantin
- François Schmitt Baagoe
- Alain Bertrand
- Laurent Pastorino
- Bach Lien Tran

CEx par correspondance - 15 mars 2021

Le conseil exécutif valide la composition de la commission ci-dessous :

Sous-commission événements nationaux et internationaux (Silvia E Sousa) :

- Représentant le conseil exécutif : Julien Laffay
- Nathalie Ahues
- Segolène Camara
- Frédéric Dumont
- Magali Godin
- Nathalie Huet
- Mathieu Marie
- Maxime Simon
- Eric Téoulle

Agence nationale du sport : projet sportif fédéral

Le contexte

L'architecture du projet sportif fédéral a été formalisée par les directeurs techniques nationaux adjoints sur la base du programme électoral, et sera proposée à l'agence nationale du sport.

Cette architecture est structurée en cinq axes :

- La performance sportive ;
- La performance sociale ;
- La structuration et l'efficacité de notre fonctionnement au sein de la structure fédérale (fédération, ligues et comités) ;
- La structuration de la communauté du badminton ;
- La structuration du réseau des dirigeants.

CEx N°3 - 17 février 2021

Le conseil exécutif valide, à la majorité, l'architecture du projet sportif fédéral.

CSEO

Le contexte

La prorogation du mandat de la commission de surveillance des opérations électorales (CSEO) jusqu'au 18 avril 2021 est proposée au vote du conseil exécutif. En effet, l'assemblée générale de la FFBD doit procéder à cette date à l'élection du poste de médecin fédéral.

CEx N°4 - 3 mars 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, à la prorogation du mandat de la commission de surveillance des opérations électorales jusqu'au 18 avril 2021.

Rémunération des dirigeants

Le contexte

La mise en place de la rémunération de trois dirigeants de la Fédération est proposée au vote du conseil exécutif. Conformément aux statuts de la Fédération, ces propositions de rémunérations ont reçu, en amont de la proposition de vote, un avis public de la commission d'éthique et de déontologie.

CEX N°3 - 17 février 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, la rémunération de Yohan Penel en qualité de président à hauteur de 1 500€ net/mois de mars à décembre 2021.

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, la rémunération de Mathieu Marie en qualité de secrétaire général adjoint à hauteur de 500€ net/mois de mars à décembre 2021.

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, la rémunération d'Audrey Legrand en qualité de vice-présidente à hauteur de 500€ net/mois de mars à décembre 2021.

SECTEUR VIE SPORTIVE

Championnat de France jeunes 2021

Le contexte

Compte-tenu de l'incapacité des ligues d'organiser leur championnat régional jeunes, qualificatif pour le championnat de France jeunes, il est proposé de reporter la date limite de tenue de ces championnats, fixée actuellement au 7 mars 2021.

CEX N°2 - 3 février 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, le report de la date limite de tenue des championnats régionaux jeunes.

Classement

Le contexte

Le projet du nouveau classement, qui serait conforme au système Elo/Glicko, a l'objectif de trouver un juste équilibre entre l'ancien CPPP (classement en vigueur jusqu'en 2015), et le CPPH, le système actuel de classement, en respectant un certain principe d'incertitude sur la cote.

Compte-tenu des temps et des coûts de développements informatiques pour pouvoir en effectuer le lancement, et du fait que le nouveau classement n'est pas, en l'état, intégrable dans Poona, il est proposé d'en reporter sa mise en place.

CEX N°3 - 17 février 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, le report de la mise en place du nouveau classement.

CIJ et CEJ 2020-2021

Le contexte

En raison de l'incapacité des organisateurs de mettre en place les étapes restantes du circuit interrégional jeunes et du circuit élite jeunes, il est proposé de les annuler.

CEX N°2 - 3 février 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, l'annulation des CIJ et CEJ restants.

Disciplines associées

Le contexte

Les disciplines et pratiques identifiées pour venir enrichir la famille fédérale sont les suivantes :

- Le racketlon ;
- Le crossminton ;
- Le fit'minton ;
- Le air badminton ;
- Le plumfoot.

Il est proposé de créer un groupe de travail en vue de l'intégration de ces disciplines et pratiques au service de la diversification des activités des clubs.

CEX N°4 - 3 mars 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, la création d'un groupe de travail sur les disciplines associées et autres pratiques.

Championnats de France 2021

Le contexte

La persistance de la crise sanitaire compromet l'organisation des prochains championnats de France.

Il est proposé de libérer les dates des championnats de France jeunes et vétérans pour pouvoir les replacer sur le second semestre, en espérant un retour à la pratique.

L'organisateur des championnats de France senior s'est retiré de l'organisation et envisage de se positionner sur une édition suivante.

CEX N°4 - 3 mars 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, l'autorisation de report au cours de l'année 2021 donnée aux organisateurs des championnats de France jeunes et vétérans.

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, l'attribution des championnats de France 2022 au comité départemental de Dordogne.

Clubs formateurs et nouveaux frais de mutations

Le contexte

Il est proposé au conseil exécutif de choisir entre deux options possibles pour la gestion du dispositif «clubs formateurs» et la mise en place de nouveaux tarifs de frais de mutation :

- Option 1 : maintien du dispositif avec gestion uniquement manuelle.
- Option 2 : report du dispositif à septembre 2022 avec développements informatiques en 2021 selon le planning proposé par le secteur communication et marketing.

CEX par correspondance - 15 mars 2021

Le conseil exécutif valide, à la majorité, l'option 2.

SECTEUR EMPLOI ET FORMATION

Groupe de travail GEO

Le contexte

Il est proposé la création d'un groupe de travail sur la filière GEO (gestionnaire et organisateur de compétition) dont les objectifs seraient les suivants :

- Positionner le rôle du GEO, en lien avec tous les secteurs concernés ;
- Définir les compétences attendues nécessaires aux prérequis de la formation du grade Juge-Arbitre Ligue Accrédité ;
- Réflexion sur le format de formation ;
- Proposer le cadre réglementaire et le cadre pédagogique de la filière ;
- Intégrer la formation à distance.

CEX N°3 - 17 février 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, la création d'un groupe de travail GEO.

Ouvrages de la collection FFBaD

Le contexte

La FFBaD s'est lancée, en partenariat avec les éditions Amphora, dans la publication d'une collection d'ouvrages pour les techniciens. Trois ouvrages ont été publiés et un quatrième est en cours d'écriture.

La FFBaD a acheté 500 exemplaires de chaque livre dans le but d'en distribuer à certains acteurs, mais également d'en revendre.

Il est demandé au conseil exécutif de se prononcer sur la proposition de FormaBad concernant :

- La gestion de la distribution et de la vente ;
- L'enrichissement de la collection ;
- La gestion de la collection ;
- La diffusion et la promotion des ouvrages ;
- Les règles concernant les droits d'auteur.

CEX N°3 - 17 février 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, la gestion de la collection par FormaBad (ventes, stock, enrichissement,...).

Le conseil exécutif valide, à la majorité, la création d'un cadre contractuel visant à régulariser les droits des trois premiers ouvrages et cadrer ceux des futurs ouvrages.

SECTEUR BADMINTON ET SOCIÉTÉ

Label mixité et performance

Le contexte

La FFBaD a porté un plan de féminisation sur la période 2013/2017. Il pointait une trop faible représentativité des femmes dans l'encadrement, la formation et les responsabilités dirigeantes.

Suite à l'obtention du label pré-électoral de l'association Mixité & Performance et dans l'objectif de développer les grands principes de la mixité au sein de la FFBaD, il est proposé d'engager le processus de labellisation « Mixité & performance, l'or en 2024 ».

Parmi les principales actions à mettre en place, les principes suivants seront à respecter :

- Lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination ;
- Place des femmes dirigeantes à des postes clefs ;
- Respecter les valeurs de la république et du sport.

Par ailleurs, l'association Mixité & performance souhaite soumettre un projet à l'appel impact 2024 dans le cadre d'un consortium avec :

- Le CROS de Bourgogne – Franche Comté ;
- La Fondation Alice Milliat ;
- Territoire de sports.

CEx par correspondance- 15 mars 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, le processus de labellisation de la FFBaD «Mixité et performance, l'or en 2024».

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, la validation de l'intégration de la FFBaD au consortium en vue d'un dépôt de projet impact 2024.

Appel à projet PIC

Le contexte

La FFBaD s'engage depuis plusieurs années afin de développer la pratique du badminton dans les zones carencées et notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Aujourd'hui, la thématique est toujours encouragée et accompagnée par la FFBaD, notamment via le financement des actions ciblées QPV lors de la campagne ANS.

Afin de donner une nouvelle impulsion à cette thématique, il est proposé que la FFBaD devienne membre de l'association nationale pour la performance sociale du sport (ANPSS), qui se positionne comme un organisme qui rassemble les acteurs du sport pour proposer des solutions à destination des QPV.

Cette intégration permettrait de répondre à des appels à projet, notamment un appel à projet «PIC -100% inclusion» qui pourrait permettre de financer l'insertion professionnelle de plusieurs centaines de jeunes sur tout le territoire durant les 3 prochaines années.

CEx par correspondance- 15 mars 2021

Le conseil exécutif valide, à l'unanimité, l'intégration de la FFBaD au consortium porté par l'association nationale de la performance sociale du sport (ANPSS) en vue d'un dépôt de projet PIC (plan d'investissement dans les compétences).

DÉCISIONS INDIVIDUELLES

Commission fédérale d'appel du 18 janvier 2021

Appel du président du Badminton club Oullins (BACO) contre la décision de la commission nationale d'examen des réclamations et litiges (CNERL) du 15 décembre 2020 (affaire sans instruction).

Rappel des faits :

- 14 septembre 2020 : le BACO fait une demande de dérogation auprès de la commission chargée des championnats de France interclubs (ICN) concernant l'article 7.1.1 du règlement ICN pour autoriser M. Yohan Bouton, licencié au BACO en date du 14 septembre 2020, à jouer lors de la première journée de Nationale 2 des ICN le 19 septembre 2020.
- 15 septembre 2020 : la dérogation à l'article 7.1.1. du règlement ICN est accordée au BACO par la commission ICN.
- 19 septembre 2020 : rencontre lors de la 1ère journée de Nationale 2 des ICN entre le BACO et le Badminton club de Meylan (BCM). Le BACO l'emporte sur le score de 5-3.
- 14 octobre 2020 : le BCM saisi la CNERL pour contester la décision de la commission fédérale des compétitions (CFC) du 8 octobre 2020 qui concerne les pénalités sportives infligées à l'issue de la 1ère journée de Nationale 2 des ICN et dans laquelle elle ne sanctionne pas le BACO à l'issue de la 1ère journée des ICN pour non-respect de l'article 7.1.1 du règlement ICN.
- 15 décembre 2020 : la CNERL estime que la CFC aurait dû sanctionner le BACO pour non-respect de l'article 7.1.1 du règlement ICN et que Yohan Bouton n'était pas autorisé à jouer lors de la 1ère journée de Nationale 2 des ICN. La CNERL demande donc à la CFC de sanctionner le BACO en déclarant les DH, MX1 et MX2 perdu par forfait et de modifier le score en faveur du BCM par une victoire 5-3.
- 22 décembre 2020 : le BACO fait appel de la décision de la CNERL devant la commission fédérale d'appel (CFA).

Audience :

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, les membres de la commission fédérale d'appel ont auditionné M. Loiseau, M. Janier-Dubry, M. Seiler.

Considérant :

- Les éléments du dossier auprès de la CNERL ;
- Les éléments apportés par les différentes parties avant et pendant l'audience ;
- Les statuts et le règlement intérieur de la FFBaD ;
- Le règlement d'examen des réclamations et litiges ;
- Le règlement des championnats de France interclubs.

Décision :

Sur la procédure :

- La CFA ne constate aucune irrégularité de procédure concernant l'appel formé par le président du BACO.

La CFA considère :

- Que la CNERL a régulièrement statué au vu des éléments qu'elle avait à sa disposition.
- Que l'article 7.1.1 du règlement ICN prévoit que : « Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle au plus tard le vendredi précédant la semaine comprenant ladite journée, à savoir : – être autorisé à jouer en compétition [...] »
- Que la CNERL a fait une exacte application de l'article 7.1.1 du règlement ICN en constatant que la demande de licence, bien qu'effectuée au 29 août 2020 par le club d'Oullins, n'a été validée que le 14 septembre 2020, soit 3 jours après la date limite pour pouvoir prétendre prendre part à la première journée des ICN ; et par conséquent que le joueur n'était pas qualifié eu égard aux critères mentionnés précédemment.
- Qu'il n'appartient pas cependant aux dirigeants des associations sportives affiliées à la FFBaD de douter de la validité des décisions prises par une instance fédérale qui leur accorde un droit.
- Que le BACO n'a commis aucune faute ou fraude lors de la première journée en estimant être dans son droit de déroger à l'article 7.1.1 du règlement ICN suite à l'autorisation reçu par la Commission ICN au nom de la FFBaD.
- Que le joueur Yohan Bouton, licencié au sein du BACO, a été autorisé à jouer et à valablement participé à la 1ère journée de Nationale 2 des ICN.

En l'occurrence, la CFA casse et annule la décision de la CNERL du 15 décembre 2020.

En conséquence, la CFA décide à l'unanimité :

- Que les résultats de la rencontre entre le Badminton club Oullins et le Badminton club de Meylan doivent être maintenus.
- Que la décision de la CFC du 8 octobre 2020 est valide.

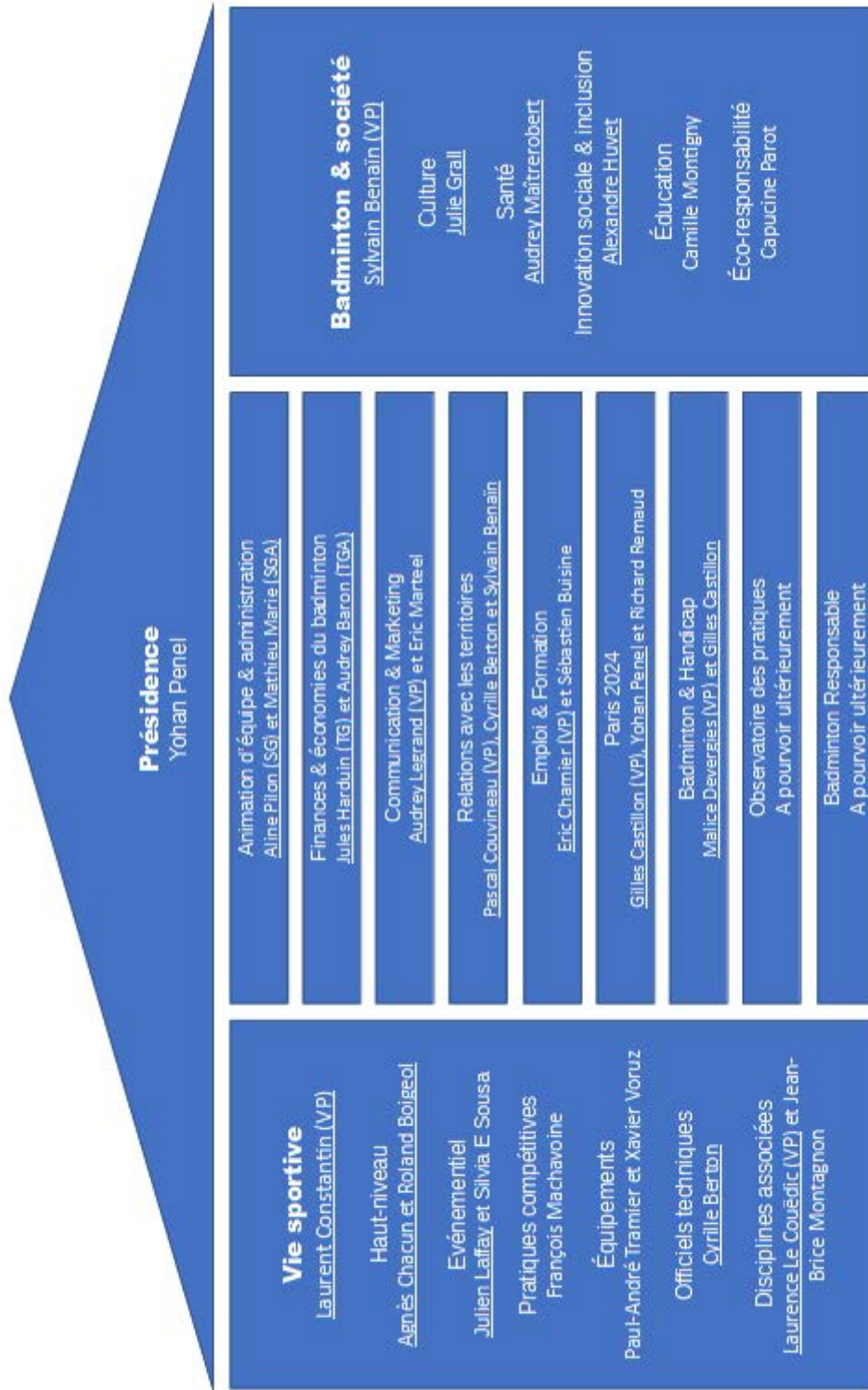
LES ANNEXES

Abréviations utilisées

AG	Assemblée générale
CEX	Conseil exécutif
CFA	Commission fédérale d'appel
CFOT	Commission fédérale des officiels techniques
CIJ	Circuit inter régional jeunes
CEJ	Circuit élite jeunes
CPPP	Classement permanent par points
CPPH	Classement par points hebdomadaire
CPL	Conseil des présidents de ligue
CSOE	Commission de surveillance des opérations électorales
DTN	Directeur (ou Direction) technique national(e)
EFB	École française de badminton
ETR	Équipe technique régionale
GdB	Guide du Badminton
GEO	Gestionnaire et organisateur de compétitions
ICN	Interclubs nationaux
IFB	Internationaux de France de Badminton
PPF	Parcours de performance fédérale
RDJ	Rencontres départementales jeunes
RGC	Règlement général des compétitions

Annexe 1 p 11 Organigramme fédéral 2021-2024

ORGANIGRAMME FEDERAL (OLYMPIADE 2021-2024)



L'Officiel du Badminton

Journal officiel de la Fédération Française de Badminton



L'officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée, agréée par arrêté ministériel du 31 décembre 2016 (VJSV1700226A).

9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.

Tél. : 01 49 45 07 07

Courriel : lob@ffbad.org

Dépôt légal : ISSN 1957-2417

Directeur de la publication : Yohan Penel

Comité de rédaction : Jean-François Aninat, Céline Berton, Nicolas Catterou, Émilie Coconnier, Mathieu Marie, Aline Pilon

Collaboration : Pascal Candaille

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton :

<http://www.ffbad.org/mediatheque/publications/l-officiel-du-badminton/>

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous contacter en indiquant vos noms et adresse.

Nos partenaires



Partenaire titre des Internationaux de France

